

## **Informationshinweis, Notices d'information, Avviso informativo**

### **(DE) SICHERHEITSHINWEISE:**

Die Verwendung dieses Produkts wird Minderjährigen, Schwangeren, Personen mit Herz-Kreislauf- oder Atemwegserkrankungen sowie Nichtrauchern nicht empfohlen. Nicht verschlucken. Außerhalb der Reichweite von Kindern und Haustieren aufbewahren. Vermeiden Sie längeren Haut- oder Augenkontakt. Bei Kontakt sofort mit Wasser abspülen. Dieses Produkt ist giftig, wenn es verschluckt wird. Es kann eine allergische Reaktion auslösen. Das in diesem Produkt enthaltene Nikotin ist ein giftiger Stoff, der stark abhängig macht und ernsthafte gesundheitliche Schäden verursachen kann. Verwenden Sie dieses Produkt nicht, wenn Sie empfindlich oder allergisch auf Nikotin oder andere Inhaltsstoffe reagieren.

### **GEBRAUCHSANWEISUNG:**

1. Um die Flasche mit E-Liquid zu öffnen, drücken Sie fest auf den Deckel und drehen Sie ihn auf.
2. Gießen Sie das E-Liquid in den Tank Ihrer E-Zigarette, ohne dabei das maximale Füllvolumen zu überschreiten.
3. Verschließen Sie die Flasche nach dem Gebrauch sorgfältig und bewahren Sie sie an einem sicheren Ort, außerhalb der Reichweite von Kindern und Haustieren, auf. Es wird empfohlen, das Produkt unter Verschluss zu halten.
4. Waschen Sie nach dem Umgang mit dem E-Liquid gründlich Ihre Hände. Beim Umgang mit dem Produkt nicht essen, trinken oder rauchen.
5. Bei versehentlichem Verschlucken sofort den Mund ausspülen und einen Arzt konsultieren. Bewahren Sie die Flasche oder das Etikett für medizinische Notfälle auf.
6. Gesundheitsschädlich bei Verschlucken. Halten Sie den Behälter oder das Etikett für ärztliche Konsultationen bereit.
7. Bewahren Sie das Produkt an einem trockenen Ort, geschützt vor direktem Licht und extremer Hitze auf.
8. Warten Sie nach dem Befüllen einige Minuten, damit das E-Liquid den Docht Ihrer E-Zigarette vollständig durchtränken kann, bevor Sie sie verwenden.
9. Lassen Sie den Tank nicht vollständig leer werden, bevor Sie ihn nachfüllen, um eine Überhitzung des Geräts zu vermeiden.

### **MÖGLICHE NEBENWIRKUNGEN:**

Das Dampfen kann Nebenwirkungen wie Kopfschmerzen, Nasenverstopfung, Halsschmerzen, Mundtrockenheit, Durst, Herzrasen oder unregelmäßigen Herzschlag sowie Schwindel verursachen. Wenn eines dieser Symptome auftritt, stellen Sie die Nutzung sofort ein und konsultieren Sie einen Arzt.

### **ZUSÄTZLICHE INFORMATIONEN:**

Dieses Produkt ist nicht zum Verzehr geeignet. Nur in Verbindung mit einer E-Zigarette verwenden. Am besten vor dem auf der Flasche angegebenen Mindesthaltbarkeitsdatum verbrauchen.

### **INHALTSSTOFFE:**

Pflanzliches Glycerin (VG), Propylenglykol (PG), Aroma, Nikotin.

Verhältnis: 50% PG / 50% VG

Inhalt: 10 ml

**HERGESTELLT VON:**

SAVOUREA, 24 rue des Sablons, 94470 Boissy-Saint-Léger, Frankreich

**IMPORTIERT VON:**

Vapo-Premium Sàrl, Avenue de Thônex 4, 1225 Chêne-Bourg, Schweiz

**N° Revers:** 8125

**(FR) PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :**

L'utilisation de ce produit est déconseillée aux mineurs, aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de maladies cardiovasculaires ou respiratoires, ainsi qu'aux non-fumeurs. Ne pas ingérer. Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Éviter le contact prolongé avec la peau et les yeux. En cas de contact, rincer immédiatement à l'eau. Ce produit est toxique en cas d'ingestion. Il peut provoquer une réaction allergique. La nicotine contenue dans ce produit est un agent toxique, qui crée une forte dépendance et peut nuire gravement à la santé. Ne pas utiliser ce produit si vous êtes sensible ou allergique à la nicotine ou à d'autres composants.

**NOTICE D'EMPLOI :**

1. Pour ouvrir le flacon de e-liquide, appuyez fermement sur le bouchon tout en le dévissant.
2. Versez le e-liquide dans le réservoir de votre cigarette électronique en prenant soin de ne pas dépasser le seuil de remplissage maximal.
3. Après utilisation, refermez soigneusement le flacon et conservez-le dans un endroit sécurisé, à l'abri des enfants et des animaux. Il est recommandé de garder ce produit sous clé.
4. Se laver les mains soigneusement après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du e-liquide.
5. En cas d'ingestion accidentelle, rincer immédiatement la bouche et consulter un médecin. Conserver le flacon ou l'étiquette pour fournir les informations nécessaires lors de la consultation.
6. Nocif en cas d'ingestion. En cas de consultation d'un médecin, avoir à disposition le récipient ou l'étiquette.
7. Conservez le produit dans un endroit sec, à l'abri de la lumière directe et de la chaleur excessive.
8. Attendez quelques minutes après le remplissage pour que le e-liquide imprègne correctement la mèche de votre cigarette électronique avant utilisation.
9. Ne laissez pas le réservoir se vider complètement avant de le remplir pour éviter la surchauffe de l'appareil.

**EFFETS INDÉSIRABLES POSSIBLES :**

Le vapotage peut provoquer des effets secondaires tels que maux de tête, congestion nasale, maux de gorge, sécheresse de la bouche, soif, accélération ou irrégularité du rythme

cardiaque, étourdissements. Si l'un de ces symptômes survient, cessez immédiatement l'utilisation et consultez un médecin.

#### **INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :**

Ce produit n'est pas destiné à la consommation alimentaire. À utiliser uniquement avec une cigarette électronique. À consommer de préférence avant la date de durabilité minimale indiquée sur le flacon.

#### **INGRÉDIENTS :**

Glycérine végétale (VG), Propylène Glycol (PG), Agent rafraîchissant, Arôme, Nicotine.

Proportion : 50% PG / 50% VG

Contenance : 10 ml

#### **FABRIQUÉ PAR :**

SAVOUREA, 24 rue des Sablons, 94470 Boissy-Saint-Léger, France

#### **IMPORTÉ PAR :**

Vapo-Premium Sàrl, Avenue de Thônex 4, 1225 Chêne-Bourg, Suisse

**N° Revers : 8125**

#### **(IT)PRECAUZIONI D'USO:**

L'uso di questo prodotto è sconsigliato ai minori, alle donne in gravidanza, alle persone con malattie cardiovascolari o respiratorie, nonché ai non fumatori. Non ingerire. Tenere fuori dalla portata dei bambini e degli animali domestici. Evitare il contatto prolungato con la pelle e gli occhi. In caso di contatto, sciacquare immediatamente con acqua. Questo prodotto è tossico in caso di ingestione. Può provocare una reazione allergica. La nicotina contenuta in questo prodotto è una sostanza tossica, crea forte dipendenza e può nuocere gravemente alla salute. Non utilizzare questo prodotto se si è sensibili o allergici alla nicotina o ad altri componenti.

#### **ISTRUZIONI PER L'USO:**

1. Per aprire il flacone di e-liquid, premere con forza sul tappo e svitare.
2. Versare l'e-liquid nel serbatoio della sigaretta elettronica, facendo attenzione a non superare il livello massimo di riempimento.
3. Dopo l'uso, richiudere accuratamente il flacone e conservarlo in un luogo sicuro, fuori dalla portata di bambini e animali domestici. Si consiglia di tenere il prodotto sotto chiave.
4. Lavarsi accuratamente le mani dopo aver maneggiato il prodotto. Non mangiare, bere o fumare durante la manipolazione dell'e-liquid.
5. In caso di ingestione accidentale, sciacquare immediatamente la bocca e consultare un medico. Conservare il flacone o l'etichetta per fornire le informazioni necessarie in caso di emergenza medica.
6. Nocivo in caso di ingestione. In caso di consultazione medica, avere a disposizione il contenitore o l'etichetta.
7. Conservare il prodotto in un luogo asciutto, al riparo dalla luce e dal calore eccessivo.
8. Attendere qualche minuto dopo il riempimento per permettere all'e-liquid di impregnare correttamente lo stoppino della sigaretta elettronica prima dell'uso.

9. Non lasciare che il serbatoio si svuoti completamente prima di riempirlo per evitare il surriscaldamento del dispositivo.

**EFFETTI COLLATERALI POSSIBILI:**

L'uso della sigaretta elettronica può causare effetti collaterali come mal di testa, congestione nasale, mal di gola, secchezza della bocca, sete, battito cardiaco accelerato o irregolare, capogiri. In presenza di uno di questi sintomi, interrompere immediatamente l'uso e consultare un medico.

**INFORMAZIONI AGGIUNTIVE:**

Questo prodotto non è destinato al consumo alimentare. Da utilizzare esclusivamente con una sigaretta elettronica. Consumare preferibilmente entro la data di scadenza minima indicata sul flacone.

**INGREDIENTI:**

Glicerina Vegetale (VG), Glicole Propilenico (PG), Aroma, Nicotina.

Rapporto: 50% PG / 50% VG

Contenuto: 10 ml

**PRODOTTO DA:**

SAVOUREA, 24 rue des Sablons, 94470 Boissy-Saint-Léger, Francia

**IMPORTATO DA:**

Vapo-Premium Sàrl, Avenue de Thônex 4, 1225 Chêne-Bourg, Svizzera

**N° Revers:** 8125

**FRUITS ROUGES FRAIS SEL 20MG/ML - BA24-03500**



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

**RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : FRUITS ROUGES FRAIS SEL 20MG/ML  
Code du produit : BA24-03500  
UFI : V7C4-UAQ2-RRH9-50FQ

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

E-liquides pour cigarettes électroniques.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Raison Sociale : SAS YAALOM.  
Adresse : 24 rue des sablons.94470.Boissy Saint Léger.France.  
Téléphone : +33173430456. Fax : .  
contact@savourea.fr  
http://www.savourea.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.**

Société/Organisme : INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

**RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Toxicité aiguë par voie orale, Catégorie 3 (Acute Tox. 3, H301).

Toxicité aiguë par voie cutanée, Catégorie 3 (Acute Tox. 3, H311).

Toxicité aiguë par inhalation, Catégorie 4 (Acute Tox. 4, H332).

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 (Skin Sens. 1, H317).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.**

Pictogrammes de danger :



GHS06

Mention d'avertissement :

DANGER

Identificateur du produit :

|              |                                                       |
|--------------|-------------------------------------------------------|
| EC 828-493-5 | NICOTINE LACTATE                                      |
| EC 256-974-4 | 2-ISOPROPYL-N,2,3-TRIMETHYLBUTYRAMIDE                 |
| EC 222-908-8 | 4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE                 |
| EC 245-833-2 | 1-(2,6,6-TRIMETHYLCYCLOHEXA-1,3-DIENYL)-2-BUTEN-1-ONE |

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H301 + H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

Conseils de prudence - Généraux :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseils de prudence - Prévention :

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**FRUITS ROUGES FRAIS SEL 20MG/ML - BA24-03500**

|      |                                                                                                                                        |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P264 | Se laver ... soigneusement après manipulation.                                                                                         |
| P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.                                                                                |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                                                                       |
| P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.                                                        |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ... |

## Conseils de prudence - Intervention :

|             |                                                                                                                                     |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P301 + P310 | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...                                                       |
| P302 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...                                                                       |
| P304 + P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P312        | Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.                                                                      |
| P321        | Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette).                                                                               |
| P330        | Rincer la bouche.                                                                                                                   |
| P333 + P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.                                                                    |
| P361 + P364 | Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.                                               |
| P362 + P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.                                                                  |

## Conseils de prudence - Stockage :

|      |                   |
|------|-------------------|
| P405 | Garder sous clef. |
|------|-------------------|

## Conseils de prudence - Elimination :

|      |                                        |
|------|----------------------------------------|
| P501 | Éliminer le contenu/récipient dans ... |
|------|----------------------------------------|

**2.3. Autres dangers**

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)  $\geq 0.1\%$  publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 59 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances  $\geq 0.1\%$  présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

**RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges****Composition :**

| Identification                                                                | Classification (CE) 1272/2008                                                                                    | Nota | %                  |
|-------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------------|
| CAS: 56-81-5<br>EC: 200-289-5<br><br>GLYCEROL                                 |                                                                                                                  | [i]  | 25 $\leq$ x % < 50 |
| CAS: 105-54-4<br>EC: 203-306-4<br><br>ETHYL BUTYRATE                          | GHS02, GHS07<br>Wng<br>Flam. Liq. 3, H226<br>Eye Irrit. 2, H319                                                  |      | 0 $\leq$ x % < 2.5 |
| CAS: 15197-02-1<br>EC: 828-493-5<br><br>NICOTINE LACTATE                      | GHS06, GHS09<br>Dgr<br>Acute Tox. 2, H300<br>Acute Tox. 1, H310<br>Acute Tox. 2, H330<br>Aquatic Chronic 2, H411 |      | 0 $\leq$ x % < 2.5 |
| CAS: 51115-67-4<br>EC: 256-974-4<br><br>2-ISOPROPYL-N,2,3-TRIMETHYLBUTYRAMIDE | GHS07<br>Wng<br>Acute Tox. 4, H302                                                                               |      | 0 $\leq$ x % < 2.5 |
| CAS: 3658-77-3<br>EC: 222-908-8<br><br>4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE  | GHS05, GHS07<br>Dgr<br>Acute Tox. 4, H302<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Eye Dam. 1, H318      |      | 0 $\leq$ x % < 2.5 |

## FRUITS ROUGES FRAIS SEL 20MG/ML - BA24-03500

|                                                                                           |                                                                                              |     |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|----------------|
| CAS: 64-17-5<br>EC: 200-578-6<br>ETHYL ALCOHOL                                            | GHS02, GHS07<br>Dgr<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Flam. Liq. 2, H225                              | [i] | 0 <= x % < 2.5 |
| CAS: 23696-85-7<br>EC: 245-833-2<br>1-(2,6,6-TRIMETHYLCYCLOHEXA-1,3-DIENYL)-2-BUTEN-1-ONE | GHS07, GHS09<br>Wng<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Aquatic Chronic 2, H411 |     | 0 <= x % < 2.5 |

## Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

| Identification                                                                            | Limites de concentration spécifiques | ETA                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| CAS: 51115-67-4<br>EC: 256-974-4<br>2-ISOPROPYL-N,2,3-TRIMETHYLBUTYRAMIDE                 |                                      | orale: ETA = 500 mg/kg PC    |
| CAS: 3658-77-3<br>EC: 222-908-8<br>4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE                  |                                      | orale: ETA = 1608 mg/kg PC   |
| CAS: 23696-85-7<br>EC: 245-833-2<br>1-(2,6,6-TRIMETHYLCYCLOHEXA-1,3-DIENYL)-2-BUTEN-1-ONE |                                      | dermale: ETA = 2900 mg/kg PC |

## Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

[i] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## 4.1. Description des mesures de premiers secours

## En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne pas pratiquer d'aspiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser le matériel adéquat.

## En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

## En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

## En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir mais faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

**FRUITS ROUGES FRAIS SEL 20MG/ML - BA24-03500**

---

**RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers**

Aucune donnée n'est disponible.

---

**RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Eviter d'inhalier les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Aucune donnée n'est disponible.

---

**RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Prévention des incendies :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.



**FRUITS ROUGES FRAIS SEL 20MG/ML - BA24-03500****Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter l'inhalation des vapeurs. Effectuer en appareil clos toute opération industrielle qui s'y prête.

Prévoir une aspiration des vapeurs à la source d'émission, ainsi qu'une ventilation générale des locaux.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

Dans tous les cas, capter les émissions à la source.

Eviter l'exposition - se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Aucune donnée n'est disponible.

**Stockage**

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

**Emballage**

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle :**

- Belgique (Arrêté royal du 11/05/2021) :

| CAS     | TWA :                  | STEL : | Ceiling : | Définition : | Critères : |
|---------|------------------------|--------|-----------|--------------|------------|
| 56-81-5 | 10 mg/m3               |        |           |              |            |
| 64-17-5 | 1000 ppm<br>1907 mg/m3 |        |           |              |            |

- France (INRS - Outils 65 / 2021-1849, 2021-1763, arrêté du 09/12/ 2021) :

| CAS     | VME-ppm : | VME-mg/m3 : | VLE-ppm : | VLE-mg/m3 : | Notes : | TMP N° : |
|---------|-----------|-------------|-----------|-------------|---------|----------|
| 56-81-5 |           | 10          |           |             |         |          |
| 64-17-5 | 1000      | 1900        | 5000      | 9500        |         | 84       |

- Suisse (Suva 2021) :

| CAS     | VME                  | VLE                    | Valeur plafond | Notations |
|---------|----------------------|------------------------|----------------|-----------|
| 56-81-5 | 50 mg/m3             | 100 mg/m3              |                | SSC       |
| 64-17-5 | 500 ppm<br>960 mg/m3 | 1000 ppm<br>1920 mg/m3 |                | SSC       |

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**- Protection des yeux / du visage**

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

**- Protection des mains**

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

**FRUITS ROUGES FRAIS SEL 20MG/ML - BA24-03500**

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqure, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

**- Protection du corps**

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**- Protection respiratoire**

Eviter l'inhalation des vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter un appareil de protection respiratoire appropriés et agréés.

**RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Etat Physique : Liquide Fluide.

**Couleur**

Non précisé

**Odeur**

Seuil olfactif : Non précisé.

**Point de fusion**

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

**Point de congélation**

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

**Inflammabilité**

Inflammabilité (solide, gaz) : Non précisé.

**Limites inférieure et supérieure d'explosion**

Dangers d'explosion, limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion, limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

**Point d'éclair**

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

**Température d'auto-inflammation**

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

**Température de décomposition**

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

**pH**

pH : Non précisé.  
Neutre.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

**FRUITS ROUGES FRAIS SEL 20MG/ML - BA24-03500**

**Viscosité cinématique**

Viscosité : Non précisé.  
Viscosité :  $v < 7 \text{ mm}^2/\text{s}$  (40°C)

**Solubilité**

Hydrosolubilité : Diluable.  
Liposolubilité : Non précisé.

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

**Pression de vapeur**

Pression de vapeur (50°C) : Compris entre 175 kPa et 300 kPa.

**Densité et/ou densité relative**

Densité :  $> 1$

**Densité de vapeur relative**

Densité de vapeur : Non précisé.

**Caractéristiques des particules**

Le mélange ne contient pas de nanoforme.

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune donnée n'est disponible.

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**10.1. Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

**10.4. Conditions à éviter**

Eviter :

- le gel

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée n'est disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxique en cas d'ingestion.

Toxique par contact cutané.

Nocif par inhalation.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Peut entraîner une réaction allergique par contact cutané.

**11.1.1. Substances**

**Toxicité aiguë :**

1-(2,6,6-TRIMETHYLCYCLOHEXA-1,3-DIENYL)-2-BUTEN-1-ONE (CAS: 23696-85-7)

Par voie cutanée : DL50 = 2900 mg/kg poids corporel/jour

4-HYDROXY-2,5-DIMETHYL-3(2H)-FURANONE (CAS: 3658-77-3)

**FRUITS ROUGES FRAIS SEL 20MG/ML - BA24-03500**

Par voie orale : DL50 = 1608 mg/kg poids corporel/jour

2-ISOPROPYL-N,2,3-TRIMETHYLBUTYRAMIDE (CAS: 51115-67-4)

Par voie orale : DL50 = 500 mg/kg poids corporel/jour

**11.1.2. Mélange**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur la santé humaine.

**Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :**

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérogène pour l'homme.

---

**RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**12.1. Toxicité**

**12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée n'est disponible.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour des effets sur l'environnement.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée n'est disponible.

---

**RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Déchets :**

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

---

**RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2023 - IMDG 2022 [41-22] - OACI/IATA 2024 [65]).

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

3287

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

UN3287=LIQUIDE INORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.

(2-isopropyl-n,2,3-trimethylbutyramide)

## FRUITS ROUGES FRAIS SEL 20MG/ML - BA24-03500

## 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification:



6.1

## 14.4. Groupe d'emballage

III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

-

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| ADR/RID | Classe | Code | Groupe | Etiquette | Ident. | QL  | Dispo. | EQ | Cat. | Tunnel |
|---------|--------|------|--------|-----------|--------|-----|--------|----|------|--------|
|         | 6.1    | T4   | III    | 6.1       | 60     | 5 L | 274    | E1 | 2    | E      |

| IMDG | Classe | 2°Etq | Groupe | QL  | FS       | Dispo.  | EQ | Arrimage manutention | Séparation |
|------|--------|-------|--------|-----|----------|---------|----|----------------------|------------|
|      | 6.1    | -     | III    | 5 L | F-A. S-A | 223 274 | E1 | Category A SW2       | -          |

| IATA | Classe | 2°Etq. | Groupe | Passager | Passager | Cargo | Cargo | note       | EQ |
|------|--------|--------|--------|----------|----------|-------|-------|------------|----|
|      | 6.1    | -      | III    | 655      | 60 L     | 663   | 220 L | A3 A4 A137 | E1 |
|      | 6.1    | -      | III    | Y642     | 2 L      | -     | -     | A3 A4 A137 | E1 |

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

## 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2023/707
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2024/197 (ATP 21)

## Informations relatives à l'emballage :

Le mélange est conditionné dans un emballage n'excédant pas 125 ml.

Emballages devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

Emballages devant porter une indication de danger détectable au toucher (voir Règlement (CE) n° 1272/2008, Annexe II, Partie 3).

## Restrictions appliquées en vertu du titre VIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>.

## Précurseurs d'explosifs :

Le mélange ne contient pas de substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs.

## Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

## Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

- |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|----|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 84 | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 84 | hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde. |

## Ordonnance Suisse sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils :

64-17-5 éthanol, seulement s'il s'agit d'alcools impropres à la consommation (art. 31 de la loi fédérale sur l'alcool)

**FRUITS ROUGES FRAIS SEL 20MG/ML - BA24-03500**

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

|      |                                                                                    |
|------|------------------------------------------------------------------------------------|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables.                                              |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.                                                   |
| H300 | Mortel en cas d'ingestion.                                                         |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                          |
| H310 | Mortel par contact cutané.                                                         |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.              |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                   |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                               |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                               |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                           |
| H330 | Mortel par inhalation.                                                             |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

**Abréviations et acronymes :**

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

REACH : Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

ETA : Estimation Toxicité Aiguë

PC : Poids Corporel

UFI : Identifiant unique de formulation.

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS06 : Tête de mort sur deux tibias.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.